**Contenu du dossier de candidature pour les projets prétendant à la mesure de préservation de l’emploi en R&D.**

**Pour les entreprises :**

* Déclaration sur l’honneur que la mesure ne bénéficie au plus qu’à 20 salariés ;
* Description des moyens disponibles en interne pour mener des activités de R&D ;
* Description des difficultés rencontrées à cause de la crise sanitaire ;
* Attestation de l’entreprise que plus de l amoitié du capital social souscrit ou plus de la moitié des fonds propres n’a pas disparu en raison des pertes accumulées ;
* Description des modalités de retour du personnel de R&D en entreprise à l’issue de la collaboration pour les Actions 1 et 2 ;
* Description des modalités d’embauche envisagées par l’entreprise à l’issue de la collaboration pour les Actions 3 et 4.

**Pour les structures de Recherche :**

* Copie des statuts attestant du caractère non lucraif de la structure et de sa fonction d’organisme de Recherche.

**Pour le personnel de R&D :**

* Copie de la carte d’identité recto/verso ;
* Copie du contrat de travail ;
* Copie du contrat de mise à disposition le cas échéant ;
* Curriculum Vitae ;
* Lettre de motivation au regard du projet de collaboration ;
* Avis favorable du Directeur de l’École Doctorale pour l’Action 2.